

ROULEZ AU QUOTIDIEN EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisateur d'une trottinette électrique, d'une gyroroue, d'un gyropode ou d'un hoverboard ? Adoptez les bons réflexes de circulation et assurez-vous !



Avec vous de A à Z

Allianz 

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET NE PAS RISQUER D'AMENDE, ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES !

Veillez à ce que vos enfants
de moins de 12 ans
n'utilisent pas un EDPM*.

Souscrivez
une assurance
en responsabilité civile
à minima.

Circulez seul
sur votre engin.

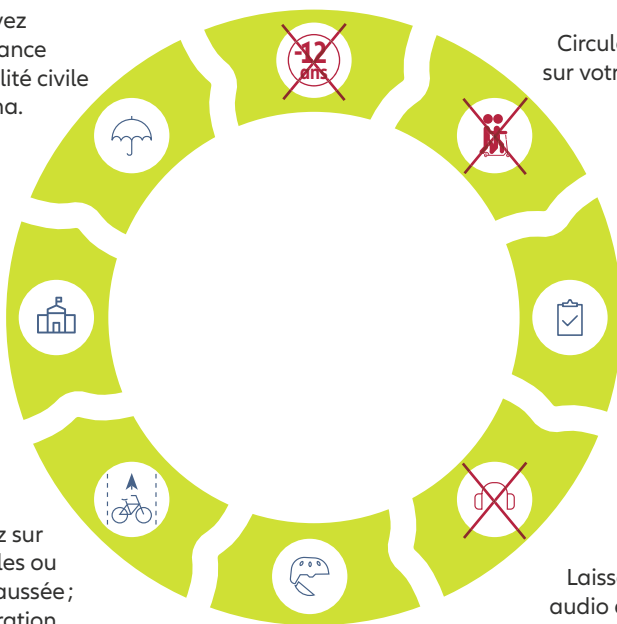
Des modalités de
circulation différentes
peuvent être prises
par la commune.
Renseignez-vous
auprès de la mairie
pour connaître
les autorisations/
interdictions décidées
localement.

Utilisez un engin
homologué : bridé
à 25 km/h, équipé
de feux de position
avant et arrière,
de dispositifs rétro-
réfléchissants,
d'un système
de freinage
et d'un avertisseur
sonore.

En ville, circulez sur
les pistes cyclables ou
à défaut sur la chaussée;
et hors agglomération,
circulez sur les voies
vertes et pistes cyclables.

Laissez vos écouteurs
audio et votre téléphone
dans vos poches.

Portez un casque
et un gilet de haute visibilité ou
un équipement rétro-réfléchissant.



* Engin de Déplacement Personnel Motorisé

La souscription d'une garantie responsabilité civile est obligatoire.

Cette garantie permet de rembourser à autrui les dommages matériels ou corporels que vous pourriez lui causer.

Et parce que vous êtes particulièrement vulnérable sur votre engin, nous vous conseillons de souscrire en plus une Garantie du Conducteur qui indemnise vos propres dommages corporels,

si vous êtes responsable d'un accident ou vous ne pouvez pas vous retourner contre un tiers.

Chez Allianz, vous pouvez choisir le niveau d'indemnisation maximum (250 000€ ou 1 million d'€) ainsi que le taux d'AIPP (Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique) à partir duquel la garantie se déclenche (0% ou 15%).

Notre assurance inclut également la Défense pénale et recours suite à accident : si vous êtes victime ou responsable d'un accident, nous vous aidons dans toutes les démarches amiables ou judiciaires pour défendre vos droits.



	FORMULE OBLIGATOIRE	FORMULE SÉRÉNITÉ
RESPONSABILITÉ CIVILE	X	X
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT	X	X
GARANTIE DU CONDUCTEUR		X

Vous avez choisi de vous déplacer autrement. Allianz vous accompagne dans cette nouvelle mobilité.

Pour de plus amples renseignements,
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

